

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2008

AFFAIRES GÉNÉRALES

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** les décisions suivantes prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Décision n° 2008/23 du 17 juin 2008** : CONTRAT pour un spectacle « Un p'tit vélo dans la tête » organisé par la Bibliothèque Municipale le 11 Juillet 2008, avec OPALE THÉÂTRE de TOURNEHEM SUR LA HEM.
- **Décision n° 2008/24 du 23 juin 2008** : CONTRAT pour l'organisation d'un Concert New Gospel Family, le 12 Juillet 2008, avec MASTER MUSIC de THIAIS.
- **Décision n° 2008/25 du 23 juin 2008** : CONVENTION d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs » avec la CAF de CALAIS dans le cadre de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales.
- **Décision n° 2008/26 du 30 juin 2008** : AVENANTS 1, 2, 3 et 4 pour acceptation de sous-traitants, à l'acte d'engagement du marché de travaux d'aménagement de la rue du Hasard et réparations sur le réseau eaux usées au lotissement « Les Ecardines ».
- **Décision n° 2008/27 du 30 juin 2008** : CONVENTION D'ACCUEIL pour un stage de voile, pour le Centre Animations Jeunesse, à la BASE DE LOISIRS d'ARDRES, du 7 au 11 Juillet 2008.
- **Décision n° 2008/28 du 1^{er} juillet 2008** : TARIFICATION des activités bowling et piscine pour l'accueil loisirs, en juillet 2008, à SPORTICA.
- **Décision n° 2008/29 du 1^{er} juillet 2008** : CRÉATION d'une régie de recettes pour l'encaissement de vente de sandwiches, boissons (non alcoolisées), chips et gâteaux.
- **Décision n° 2008/30 du 1^{er} juillet 2008** : TARIFICATION de sandwiches, boissons (non alcoolisées), chips et gâteaux destinés au Centre d'Animations Jeunesse.
- **Décision n° 2008/31 du 7 juillet 2008** : AVENANT n° 1 au contrat de prestations de contrôles périodiques et ponctuels des bâtiments municipaux, pour l'adjonction du bâtiment du Centre Animation Jeunesse, avec l'Entreprise CETE APAVE NORD-OUEST de LILLE.
- **Décision n° 2008/32 du 7 juillet 2008** : CONTRAT d'entretien matériel « froid » et « cuisson » du restaurant scolaire, avec la société ELECTRO-FRIGO-MATIC de CALAIS.
- **Décision n° 2008/33 du 28 juillet 2008** : TARIFICATION des inscriptions à l'école municipale de musique, année scolaire 2008/2009.
- **Décision n° 2008/34 du 24 juillet 2008** : CONVENTIONS relatives à la mise en place de mesures de réparation pénale, pour des jeunes mineurs ayant commis des actes de vandalisme ou délictueux, à la demande de l'Unité Educative en Milieux Ouvert de Saint Omer, entre la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DU PAS-DE-CALAIS et la ville de OYE-PLAGE.
- **Décision n° 2008/35 du 4 août 2008** : CONVENTION cynégétique annuelle, saison de chasse 2008/2009, relative à la gestion des populations animales de la réserve naturelle du platier d'Oye.
- **Décision n° 2008/36 du 5 août 2008** : MODIFICATION de la régie de recettes pour l'encaissement de la participation des parents d'élèves aux repas de la cantine municipale.
- **Décision n° 2008/37 du 25 août 2008** : CONTRAT d'assurance de navigation de plaisance pour l'embarcation servant à la surveillance de la plage, avec la compagnie MMA, représenté par Monsieur BALLY de AUDRUICQ.
- **Décision n° 2008/38 du 25 août 2008** : CONVENTION de prêt gratuit d'une exposition intitulée « ABRACADABRA... LES SORCIÈRES », avec la MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE de WIMEREUX, organisée par la bibliothèque municipale de OYE-PLAGE.

- **Décision n° 2008/39 du 26 août 2008** : CONTRAT de maintenance du progiciel « CIMETPRO » Gestion du cimetière, avec la société SERCL de CHAMPLAN.
- **Décision n° 2008/40 du 8 septembre 2008** : CONVENTION de formation du personnel municipal au brevet de premier secours, avec l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE de la PROTECTION CIVILE du PAS-DE-CALAIS.
- **Décision n° 2008/41 du 11 septembre 2008** : DÉCISION d'affermissement des lots 1 et 2 de la tranche conditionnelle 2 des travaux de la rue du Hasard et réparations sur le réseau eaux usées au lotissement « Les Ecardines ».
- **Décision n° 2008/42 du 19 septembre 2008** : RENOUVELLEMENT de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr Philippe BÉTOURNÉ).
- **Décision n° 2008/43 du 19 septembre 2008** : RENOUVELLEMENT de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle appartenant à la commune (Mr Philippe BÉTOURNÉ).
- **Décision n° 2008/44 du 19 septembre 2008** : RENOUVELLEMENT de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr Jean-Marc BERNARD).
- **Décision n° 2008/45 du 19 septembre 2008** : RENOUVELLEMENT de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr Denis DUBUIS).
- **Décision n° 2008/46 du 22 septembre 2008** : CONVENTION DE PRÊT gratuit d'une malle thématique intitulée « Les Monstres », avec la MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE de WIMEREUX, à la bibliothèque municipale de OYE-PLAGE.
- **Décision n° 2008/47 du 23 septembre 2008** : ATTRIBUTION du marché de travaux pour la mise hors d'eau de la couverture de l'Eglise St Médard, à l'Entreprise DESTREZ de CALAIS.

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS SIS À OYE-PLAGE APPARTENANT À LA S. A. D'HLM « LOGIS 62 ».

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la vente des logements n° 10 et 04 rond-point Beethoven à OYE-PLAGE aux locataires occupants.

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU REGARD DE LA MOTION DE REFUS D'IMPLANTATION DE CONCESSIONS MYTILICOLES SUR LA PLAGE DE SANGATTE LANCÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE.

Le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS**, **SOUTIENT** la commune de SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE dans sa demande de mise en place de solutions permettant de sortir de cette situation incohérente dont les conséquences seraient catastrophiques pour l'avenir et le développement touristique et économique de la Commune, du Calaisis et de la Côte d'Opale.

AFFAIRES SCOLAIRES

PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRÊT DE MANUELS SCOLAIRES.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** que la ville de OYE-PLAGE **NE PARTICIPERA PLUS** aux frais de prêt de manuels scolaires pour les jeunes Ansériens qui fréquentent les lycées de BOULOGNE-SUR-MER ou d'autres circonscriptions académiques, à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

AFFAIRES FINANCIERES

CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU HASARD - TRANCHE CONDITIONNELLE 2.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** la convention d'attribution de subvention présentée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour les travaux de la rue du Hasard - Tranche Conditionnelle 2 (TC2) –

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES AU CARREFOUR DES RD 940/219 : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - RÉPARTITION 2007 -.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **ACCEPTE** la subvention allouée au titre du produit des amendes de police, répartition 2007.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMMUNAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 119 - TRAVERSÉE DE L'ÉTOILE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** l'opération et son plan de financement prévisionnel, **SOLLICITE** les subventions nécessaires à la réalisation des travaux auprès du Conseil Général, de la Fédération Départementale de l'Énergie et de France Télécom.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMMUNAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 119 - RUE DU LAC.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** l'opération et son plan de financement prévisionnel, **SOLLICITE** les subventions nécessaires à la réalisation des travaux auprès du Conseil Général, de la Fédération Départementale de l'Énergie et de France Télécom.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMMUNAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 940 - SORTIE DU CENTRE BOURG VERS MARCK EN CALAISIS.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** l'opération et son plan de financement prévisionnel, **SOLLICITE** les subventions nécessaires à la réalisation des travaux auprès du Conseil Général.

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ AUX FRAIS DE SURVEILLANCE DE LA PLAGE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les demandes de la Commission Communautaire « Tourisme, Environnement, Développement Durable » et du Bureau Communautaire relative à l'information, **ACCEPTE** le fonds de concours de fonctionnement octroyé pour les dépenses de surveillance de la plage.

PARTICIPATION DE SOLIDARITÉ POUR LES SINISTRÉS DES COMMUNES DU NORD TOUCHÉES PAR LA TORNADE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE d'APPORTER SON SOUTIEN** à la ville d'Hautmont et aux communes environnantes en attribuant une subvention.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LA BOUGEOTTE ».

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** et **6 ABSTENTIONS**, **ACCORDE** une subvention à l'Association LA BOUGEOTTE.

BUDGET M14 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réparations de mise « hors d'eau » de la couverture de l'Église,
Considérant l'acquisition des poteaux à incendie à installer sur la commune,

Considérant l'acquisition de l'immeuble sis à OYE-PLAGE, au 148 de l'avenue Paul Machy,
Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE**, **APPROUVE** la décision modificative n° 2.

CESSION À L'AMIABLE DE TERRAINS DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal par **23 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE**, **ÉMET** un avis favorable au principe de la vente à l'amiable des terrains cadastrés section BE n° 75, 84, 85, 86 totalisant une superficie de 76 766 m².

URBANISME

FIXATION DES PARTICIPATIONS POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les nouvelles modalités d'application de la PRE (Participation pour raccordement à l'égout). Ces modalités seront applicables **aux branchements réalisés** à compter du 1^{er} novembre 2008,

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATIONS DE POSTES.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de la création des postes de Rédacteur et d'Opérateur des APS.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DE BASKET - SECTIONS MASCULINE ET FÉMININE - DE OYE-PLAGE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de **RENOUVELER** la mise à disposition d'un agent communal jusqu'au 30 juin 2009, auprès des clubs de basket féminin et masculin.